

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 11 (1923)
Heft: 4

Artikel: La seigneurie de Vuissens
Autor: d'Amman, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SEIGNEURIE DE VUISSENS

par ALFRED D'AMMAN.

La plus ancienne mention de Vuissens remonte au 12^{me} siècle et se trouve dans le livre des donations de l'abbaye de Hauterive, à une date comprise, par voie de déduction, entre 1163 et 1180 : Turembert, prêtre de Guicens, est témoin d'une donation faite à l'abbaye par Guillaume de Surpierre, son épouse et son fils Hugo ¹.

Au siècle suivant (1217), le Nobiliaire de Hauterive montre l'existence d'une seigneurie et donne le nom du seigneur : c'est Pierre, chevalier de Vicens, fils du seigneur Hugon Fontana ; il donne à l'abbaye tout son alleu de Cotteret, cela avec le consentement de ses fils Pierre, Willelenus et Walterus ; les témoins furent : Hugon, chevalier de Troisterang, et Raboth, fils de Pierre, seigneur de Denesie ².

En tête de la page contenant cette donation sont représentées des armoiries qui se blasonnent : *de gueules à une étoile d'or en cœur* ; à la suite, on lit :

« *Dominorum*

de Vuissens.

Benefactorum.

Ex libro donalionum, fol. 193-194. 1217. Petrus miles de Vicens, filius Domini Hugonis Fontana, dedit, etc. ».

¹ Dans *Arch. Soc. d'hist. frib.*, vol. VI, p. 91, acte n° 231.

² *Nobiliaire de Hauterive* (aux Archives cantonales de Fribourg) v. II, p. 117, tiré du livre des donations, fol. 193-194.

J'ai cherché à déterminer si ce sont les armoiries des Fontana, que nulle part ailleurs on ne rencontre. Les trois volumes du Nobiliaire de Hauterive présentent une pareille disposition scripturaire de la première page du texte relatif à la presque totalité des familles des bienfaiteurs, à savoir : en tête, les armoiries, et au-dessous :

Dominorum

de.

Benefactorum.

C'est le cas des familles de Glâne, de Montsalvens, d'Illens, de Corbières, de Pont, de Montagny, de Cressier, de Dompierre, de Rue, de Vuippens, de Viviers, de Billens, de Fruence, etc. L'emploi du génitif dans l'en-tête *Dominorum benefactorum* se conçoit avec raison comme une relation du nominatif *arma*, armoiries de...

Je crois ainsi être fondé à conclure que ce sont les armoiries des Fontana, seigneurs de Vuissens.

Plusieurs siècles plus tard, cette seigneurie ayant été acquise par la ville de Fribourg et rattachée au bailliage de Font, on rencontre comme armoiries de ce bailliage des armoiries identiques à celles que j'attribue aux Fontana ; mais ceci n'infirme pas ma conclusion ci-dessus et n'est pas un motif d'admettre que la seigneurie ou localité de Vuissens ait eu des armoiries préexistantes à l'époque où elle appartenait aux Fontana.

La famille Fontana se présente dans de nombreux documents des 12^{me} et 13^{me} siècles : le cartulaire de Montheron contient un acte de 1174 et un autre de 1184 dans lesquels se produit un Hugo Fontana, seigneur censier au territoire de Junières, au pied du mont Thela, entre Yverdon et les bois d'Epeney ¹. Au 13^{me} siècle, la famille est établie en Valais, à Sion et Ayent, avec Pierre dit Fontana, chevalier, et Jean Fontana, donzel ² ; cependant, au 14^{me} siècle, je retrouve dans la région de Montheron

¹ *Mémoires et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse rom.*, vol. XII.

² *Ibid.* 1282, vol. XXX, p. 308 ; 1286, vol. XXVI, p. 344.

un Conon et un Etienne Fontanaz, qualifiés de donzels de Montagny ¹.

La famille Fontana ne se manifeste dans aucun autre document relatif à la seigneurie de Vuissens. Après elle, il faut aller jusqu'en 1283 pour en trouver de nouvelles traces ; en cette année, Louis de Savoie donna à Guillaume de Saint Martin le fief de Wicens et le village de Combremont-le-Petit ² ; puis en 1309, Pierre Barba de Démoret vendit à Jean de Châtillon le quart de la dîme de Démoret et de Wicens ³.

Enfin, en 1336, il se présente un document qui mentionne explicitement les seigneurs de Vuissens : en cette année, la communauté de Thierrens reconnut tenir en accensement la messellerie de Mullinavaux de noble dame Jeannette de Juri dame de Genolliers et de Wicens, et de Mermet de Poralban ⁴ donzel, fils de feu Jacques de Poralban, seigneur de Wicens, cela sous le cens annuel de trois sols de Lausanne et d'un chapon, payables en leur château de Vuicens le jour de la fête de saint André, et sous l'obligation de présenter chaque année aux seigneurs de Vuicens un messellier, lequel doit jurer en leurs mains de remplir fidèlement son office ⁵.

En la personne de Jeannette de Juri, on trouve ici la famille de Joux, originaire de la Franche Comté ; cette famille se manifeste déjà en Helvétie romande en 1227 et 1228 dans deux actes rapportés dans le Nobiliaire de Hauterive ⁶ : Henri, seigneur du château de Joux (castri

¹ Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse rom., 1303, vol. XII, p. 116.

² Communication de M. Maxime Reymond, archiviste intérimaire du canton de Vaud, d'après un inventaire des archives de Turin pour la baronie de Vaud.

³ Ibid.

⁴ Poralban est le nom primitif de Portalban.

⁵ Parchemin, d'une lecture malaisée, dans les archives d'Amman, daté du mardi après la fête de saint Martin d'hiver (12 novembre).

⁶ Arch. cant. Frib. vol. II, p. 48, 49 ; dans le *Mémorial de*

Jurensis), concède le libre passage par ses terres, franc de tout droit de péage, à tous ceux qui portent l'habit et la tonsure de l'ordre de Citaux, non seulement pour leurs personnes, mais pour toutes choses qu'ils transportent. Cette concession fut ratifiée par Amaury et Hugues, fils d'Henri, et par Clémence son épouse. Dans le document de 1228, Henri prend le nom de Seigneur de Jor.

Les de Joux furent seigneurs de Bavois ; en 1263, le susdit Amaury et ses fils Henri et Jean, cédèrent à Pierre de Savoie tous leurs droits sur Corcelles, Bavois, Beaulmes et La Cluse, sous réserve du péage qui était de franc alleu ; et tout aussitôt, ce comte Pierre les leur inféoda sous hommage lige ¹.

Je ne suis pas parvenu à identifier cette Jeannette de Joux, dame de Vuissens et Genollier. On connaît deux Jeanne de Joux ayant vécu dans le 14^{me} siècle ² :

1^o Jeanne, fille d'Henri de Joux, mariée à Pierre coseigneur d'Estavayer et de Gorgier, lequel vivait au commencement de ce siècle ; elle légua au couvent des religieuses dominicaines d'Estavayer une rente annuelle de cinq charges de sel à fournir par la grande saulnerie de Salins ³ ; et une rente annuelle de dix livres lausannoises assignée sur les appartenances du château de Gorgier, à la condition, que l'anniversaire de la donatrice serait célébré par cinq prêtres et qu'un dîner de la valeur de vingt sols serait servi en ce jour ⁴. Comme cette dernière rente fut reconnue par son mari et par son fils Perrod dans un acte du mois de

Fribourg, vol. IV, p. 110, on trouve un vidimé de ce document donné par l'abbé du Mont-St^e-Marie, en 1315.

¹ Mottaz, *Dictionnaire du canton de Vaud*, article Bavois.

² Histoire généalogique de la maison de Joux, par le baron d'Estavayer, complétée par C. D. de Montbéliard, Besançon 1843, p. 48, 61 et suiv.

³ Arch. cant. Frib. répertoire des archives des dominicaines d'Estavayer, B², titre n^o 25, fol. 139.

⁴ Ibid. B², n^o 3, fol. 136,

septembre 1319¹, on voit que la légatrice était morte à cette date ; ce n'est donc pas elle qui était dame de Vuisens en 1336 ;

2^o Jeanne de Joux, fille unique d'Hugues de Blonay et de Marguerite de Grandson. La famille des sires de Joux s'étant éteinte vers 1330 avec Henri III, sa sœur et héri-

¹ Arch. cant. Fribourg ; répertoire des archives des dominicaines, B² n^o 3, fol. 136.

Dans l'étude sur la seigneurie de la paroisse de Font, éditée dans le tome 8^{me} des *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* par l'abbé Frid. Brulhart, cet auteur, rapportant le même acte de 1319, a donné à la femme de Pierre, coseigneur d'Estavayer, le nom de Jeanne de Font. En l'absence de l'original du document, j'avais consulté l'analyse qu'en a faite l'archiviste Daguet dans le répertoire des archives des Dominicaines établi pendant que, sous le régime radical de 1848, elles étaient déposées dans les archives cantonales ; le nom de famille de Jeanne n'y est pas écrit avec netteté, mais des surcharges douteuses laissant de l'indécision entre Jour, Joux, Font, je m'étais arrêté au nom de Joux, car mieux que celui de Font il s'harmonise avec le legs des charges de sel à livrer par les saulneries de Salins. Ayant communiqué mon appréciation à M. l'abbé Brulhart, j'appris que lui non plus n'avait pas vu l'original, mais qu'il avait utilisé une traduction faite par le chanoine dom Grangier ; depuis la publication de son étude il avait eu, m'écrivait-il, des doutes basés sur cette même considération des charges de sel, et il se range aujourd'hui à ma lecture de Joux, ce dont il avait trouvé la confirmation dans l'histoire des Sires de Joux citée plus haut en note. Désirant tirer au clair la lecture du nom Joux ou Font dans ce document, j'ai fait une démarche afin de le recevoir en communication : M. l'aumônier du couvent des Dominicains, le P. Daubigney, bien connu par sa composition de l'histoire de ce couvent, m'a fait savoir qu'aucun document ne sort de ses archives ; mais il a bien voulu examiner lui-même le point en question : il avait lui aussi, comme dom Grangier, lu antérieurement *Jeanne de Font*, mais après nouvelle vérification, il vient de constater qu'il faut, en effet, lire *Joux*, lecture que met encore en plus grande évidence un document du 24 juillet 1351 confirmatif du premier et donnant avec une grande netteté *de Jours*. Il a pris la peine de corroborer son renseignement en me donnant le décalque du nom dans l'un et l'autre acte : 1319, « *de Jour* » ; 1351, « *de Jours* ».

tière, Jaquette, apporta la seigneurie dans la famille de son mari Jean de Blonay dont la descendance releva le titre de sire et de dame de Joux ; c'est ainsi que Jeanne, fille d'Hugues de Blonay et petite fille de Jean, s'appela dame de Joux, aussi Jeanne de Joux. Elle épousa vers 1364, Vaucher ou Gauthier de Vienne, et elle vécut jusqu'en 1410. L'intervalle entre cette date-ci et celle de 1336 en laquelle se manifeste Jeannette dame de Vuissens et Genollier est trop grand pour qu'il soit permis de voir en ces deux Jeanne une seule et même personne.

En ce qui concerne la dame de Vuissens, il y a lieu de croire que c'est elle qui apporta la seigneurie dans la famille de Portalban ; j'infère ceci du fait qu'elle est nommée la première en rang, avant Mermette et Jacques de Portalban.

En regard de ce que je viens de dire de l'extinction de la famille de Joux en la personne d'Henri III, vers 1330, je relève que, dans l'article Bavois du dictionnaire du canton de Vaud, il est affirmé qu'elle s'éteignit en la personne de Reynaude, épouse d'Estarde de Montsaugéon des sires de Monnet, vicomtes de Salins. Cette assertion appelle une distinction : Henri III était le dernier de la première famille de Joux, tandis que cette Reynaude appartenait à la branche de la famille de Blonay-Joux, étant la fille de Jean de Blonay-Joux, frère d'Hugues nommé ci-dessus ; elle était donc la cousine germaine de Jeanne, épouse de Vaucher de Vienne. Il est possible qu'elle lui ait survécu et soit restée la dernière de cette famille. Mais Jeanne avait aliéné la terre de Joux à Guillaume de Vienne, parent de son défunt mari ; ce Guillaume fut la souche des sires de Joux des maisons de Vienne et de Neuchâtel.

Les sires de Joux portaient : *de gueules frellé d'or*¹ ; aussi *d'or frellé d'azur, et d'or frellé de sable* ; leur adage,

¹ Nobiliaire de Hauterive.

marqué au coin d'une maligne plaisanterie, était : *lascivelé de Joux* ¹.

Simultanément avec la famille de Joux se manifeste, par rapport à la seigneurie de Vuissens, la famille de Portalban ². Mes premières recherches sur celle-ci semblaient devoir rester infructueuses ; j'avais seulement trouvé dans le *Dictionnaire du canton de Vaud*, à l'article Démoret, l'assertion de M. Mottaz que la seigneurie de cet endroit appartenait au 14^{me} siècle aux seigneurs de Portalban. C'était une confirmation du document de 1336, car les seigneuries de Démoret et de Vuissens furent presque constamment conjointes ; j'appris aussi par M. Maxime Reymond qu'un document du 7 juillet 1346, aux Archives cantonales vaudoises, montre un Guillaume de Porarban, seigneur de Wicens ; je trouvai enfin qu'en 1319 le donzel Jacques de Porabant fut l'une des nombreuses cautions fournies par le comte Rod. de Neuchâtel pour la dot de 1000 marcs d'argent de sa fille Marguerite donnée en mariage au comte Hartman de Kibourg ³, mais j'ignorais tout des antécédents de la famille, dont aucune généalogie, même fragmentaire, n'existe aux Archives cantonales de Fribourg, lorsque l'article consacré par le curé Girard dans le *Nobiliaire militaire suisse* ⁴ à la famille d'Agnens ou de Delley d'Agnens me révéla que la famille de Portalban s'identifie avec celle d'Agnens et me mit sur la trace de sources plus étendues et plus précises. La principale consiste dans le Quernet n° 138, aux Archives cantonales de Fribourg, soit le registre des reconnaissances féodales reçues en 1403 par Jean Ballay, commissaire des extentes du Pays de Vaud pour Amédée, comte de Savoie. Dans le préambule de la reconnaissance prêtée par Pierre et

¹ de Mandrot, *Armorial du Pays de Vaud* ; Rietstap, *Armorial général*.

² Acte de 1336, cité plus haut.

³ *Fontes rerum bernensium*, vol. 5, acte 63.

⁴ Vol. 1^{er}, Bâle 1787, p. 292 et suiv.

Wuillerme de Dallex, il est rappelé¹ que le mardi (28 avril), après la fête de saint Marc évangéliste de l'an 1293, Henri de Parabant fils de Herman d'Anens, reconnu tenir en fief et hommage lige de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, tout ce que lui-même, du chef de son père Hermann, possédait dans les villages et confins de Dallers, d'Annens et de Missye, lesquelles possessions passèrent successivement aux descendants du dit Henri (de Parabant), soit à Pierre de Daller son petit-fils et à Wuillerme de Daller son arrière petit-fils, celui-ci neveu de Pierre de Daller.

Dans un Quernet subséquent², celui des indominures du château de Chenaux (Estavayer) établi en 1563, par les commissaires aux extentes Fruyo et Brayer, noble François de Villarzel prêtant reconnaissance aux Seigneurs de Fribourg, se réfère aux hommages que devait Messire Herman d'Agnens, chevalier, auquel succédèrent son fils Henri d'Agnens, autrement de Delley ; son petit-fils Perrod de Delley et son arrière petit-fils Pierre de Delley ; dans un autre passage de ce même document, il est fait état de ce Pierre de Delley et de son neveu Wuillerme de Delley, l'un et l'autre seigneurs de Portalban.

Il est probable que la famille d'Agnens fut ainsi appelée du nom de la localité d'Agnens où elle avait des droits féodaux ; c'était un groupe d'habitations situé entre Saint-Aubin et Delley, au territoire actuel de St-Aubin ; il existait encore en 1335 et 1374, mais disparut à une époque indéterminée³. Elle s'appela concurremment d'Agnens, de Poraban (Portalban) et de Delley, en raison des fiefs qu'elle posséda en ces divers endroits ; l'appellation de Delley prévalut. Elle portait *d'azur au lion d'or, à deux colices du même brochant sur le lion*⁴.

¹ Fol. 4 et suiv.

² Arch. cant. Frib., Quernet, n° 34, fol 148 et suiv.

³ *Dictionnaire géographique de la Suisse*, Neuchâtel, 1902.

⁴ *Armorial du canton de Fribourg*, Fribourg 1865.

La famille essaima en France au 17^{me} siècle, où elle propagea l'appellation supplétive de Portalban ; elle y existe encore, et porte les armoiries suivantes ¹ :

Asnens, barons de Delley d'Avaize, Dauphiné ; *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, à deux colices du second brochant sur le lion* ; cimier : le lion issant ; supports : deux lions au naturels ; devise : *J. D. D.* ou *Jussu Domini Dei* ;

Asnens, comtes de Delley de Blancmesnil (comtes février 1860) ; les armes précédentes.

J'ignore si les familles Delley, aujourd'hui bourgeoises de plusieurs communes du canton de Fribourg, descendent de la famille seigneuriale de Delley.

A quel titre Jeannette de Joux et Mermet, fils de Jacques de Porarban étaient-ils, en 1336, seigneurs de Vuissens ? Les documents connus ne l'apprennent pas.

Quelques années plus tard, soit en 1357, les de Fernay de Moudon, en la personne de Perrod de Fernay, sont possessionnés à Thierrens ², localité en relation de seigneurie avec Vuissens ; c'est la première trace d'une emprise de cette famille dans le mandement de Vuissens.

L'année 1369 livre un document d'une précision plus grande : c'est le partage de la localité de Dêmoret effectuée entre Jean de Fernay, donzel, seigneur de Vuissens, et Agnelette son épouse, fille de noble Guillaume de Portalban, chevalier, d'une part ; et Jaquet Arma, bourgeois de Moudon et Brisette, son épouse, fille de feu le seigneur Antoine de Verceil, d'autre part ³.

A Jean de Fernay et son épouse échurent treize hommes de Dêmoret désignés nominativement, avec les usages, les avoueries, les corvées, les journées, les services, les servitudes à la charge de ces hommes ; avec omnimode

¹ Rietstap, *Armorial général*.

² Archives de la famille d'Amman.

³ Arch. cant. Frib., fonds de Vuissens, n° 1.

juridiction, avec les bans, les clames et les échées¹ dus par eux ; enfin la moitié du cens annuel de six sols lausannois dû par la communauté de Dëmoret en raison de la messellerie du lieu. Aux époux Arma, échurent douze hommes, aussi désignés nominativement, avec leurs redevances semblables ; le moulin de Dëmoret, dans lequel, et non ailleurs, tous les habitants de Dëmoret doivent faire moudre leur blé ; encore la maison de ces époux dans le village de Dëmoret ; le cens annuel d'une coupe d'avoine dû par chaque feu en dite localité ; une moitié du four de Dëmoret, l'autre moitié appartenant au curé de Dëmoret ; enfin la moitié du cens de six sols lausannois dû par la communauté de Dëmoret en raison de la messellerie.

La servitude personnelle n'avait, on le voit, pas encore disparu dans la région.

La cause de ce partage doit, sans doute, être cherchée dans l'extinction de la famille de Portalban en la personne des filles de Guillaume, dont l'une, Agnelette, épousa Jean de Fernay, et probablement une autre épousa un Arma de Moudon ou un Verceil. Je relève que, dans ce document, la qualification de seigneur de Vuissens est donnée seulement à Jean de Fernay et non à Jaquet Arma.

Les de Fernay, bourgeois de Moudon, s'étaient manifestés antérieurement à Romont, en la personne de Humbert, chevalier, lequel donna à l'abbaye de Hauterive une somme de quarante-cinq livres lausannoises aux fins de faire servir chaque année, le lundi de Pentecôte, un repas² aux conventuels de Hauterive, et de distribuer le même jour, à Romont, du pain et du fromage à trois cent soixante-six pauvres.

En 1256, Jean de Cossonay, évêque de Lausanne,

¹ Du latin *excheta* ; les échées étaient des amendes faisant partie des droits d'aubaine des seigneurs hauts-justiciers (*Glossaire de la langue romane*, par Roquefort, Paris 1808).

² *Pittanciare conventum* ; apparemment un repas meilleur que les repas habituels.

à la requête de l'abbaye, fixa dans un document la portée de cette fondation, dont l'abbaye avait utilisé le capital aux besoins de son église et l'avait hypothéqué sur ses granges à Luxie et aux Faverges ; et il s'engagea à veiller à son exécution ¹. La mention ci-dessus de cette fondation est celle que donne le *Nobiliaire de Hauterive* ; celle que donne la *Gallia Christiana*, d'après les notes de Droz, est un peu divergente : le repas aux conventuels de Hauterive n'y est pas cité, non plus que le jour de la distribution annuelle aux pauvres, mais il y est spécifié que celle-ci doit avoir lieu dans la maison du chevalier à Romont.

Puisque l'abbaye crut pouvoir accepter la charge assignée à cette fondation, il faut admettre qu'elle jugeait suffisant le capital de 45 livres lausannoises ; l'intérêt, compté au 5 %, ne devait cependant produire que quarante-cinq sols ; j'en déduis que, déduction faite de quelques sols pour le repas à fournir aux conventuels, on pouvait avec un sol distribuer pain et fromage à environ dix pauvres. Les fondations de pitances en faveur des maisons religieuses n'étaient pas rares ; les exemples que l'on en connaît montrent qu'une cense minime suffisait à les constituer ².

Humbert de Fernay fut en 1255 l'un des quatre arbitres au jugement desquels le comte de Gruyères et les Fribourgeois soumirent des querelles qui les divisèrent ³.

Une famille de Fernay ou de Fernex exista au pays de Gex ⁴ : elle portait : écartelé : aux 1^{er} et 4^{me} d'argent

¹ Arch. cant. Frib., *Nobiliaire de Hauterive*, II, p. 70 ; aussi Hauréau, *Gallia christiana*, XV, preuves p. 171, n° 54, Paris 1840, et *Regeste de Fribourg*, dans Arch. soc. d'hist., Frib. X.

² J'en ai relevé cinq au 14^{me} siècle en faveur des Cordeliers de Fribourg « Le Couvent des Cordeliers de Fribourg au moyen âge », par le P. Bernard Fleury, dans *Zeitschrift für Schw. Kirchengeschichte* 1921, p. 40-42.

³ *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse rom.*, cartulaire de Gruyères I, document n° 53.

⁴ Comte de Foras, *Armorial et nobiliaire de Savoie*, Grenoble, vol. 2, 1892, p. 374-375.

au lion de gueules ; aux 2^{me} et 3^{me}, de gueules au lion d'argent ; aussi, les quartiers intervertis.

Il n'est pas possible de déterminer si la famille de Fernay bourgeoise à Moudon s'y rattachait.

La seigneurie de Vuissens ne resta pas longtemps dans la famille de Fernay. En 1397, on la trouve dans les mains du donzel Rodolphe de Châtonnaye, lequel avait épousé Marguerite, fille de Jean de Fernay.

Ce Rodolphe était alors en conflit avec le curé de Démoret, Guillaume Chassot, au sujet de l'érection projetée d'une chapelle privée dans le château de Vuissens ; le curé ayant manifesté de l'opposition, les parties convinrent de recourir à un arbitrage. Elles choisirent, chacune, deux arbitres, et, ceux-ci élurent le donzel Aymonet de Daillens pour surarbitre. Le jugement rendu ¹ est intéressant à plus d'un point de vue ; le seigneur Rodolphe reçoit l'autorisation de fonder dans le château un autel pour la célébration hebdomadaire de sept messes, dont le recteur de cet autel doit célébrer trois dans l'église paroissiale de Démoret et quatre à l'autel du château ; le recteur a l'obligation d'aider à la célébration des offices religieux (matines, messe et vêpres) aux fêtes annuelles dans l'église de Démoret ; seuls les familiers du château pourront assister à la messe que le recteur célébrera, les dimanches et les fêtes annuelles, à l'autel du château, avant la messe dans l'église paroissiale, les autres paroissiens n'y seront pas admis ; après la mort du curé Guillaume Chassot, le seigneur Rodolphe devra payer, chaque année un cens de cinq sols lausannois bons à l'église de Démoret en raison de la concession du dit autel, moyennant lequel cens le curé fournira les hosties, le vin et les cierges nécessaires à la célébration des messes que le recteur dira dans l'église paroissiale, et aussi un missel aussi longtemps que cela lui conviendra ; lorsque le curé Guillaume Chassot

¹ Arch. cant. Frib., Fonds de Vuissens, acte n° 5, 1397 novembre 23.

ou ses successeurs conduiront la procession des rogations à Vuissens, ils devront célébrer une messe à l'autel du château ; le curé de Démoret fera une lettre de reconnaissance d'un cens de dix sols lausannois bons à cause de l'avouerie de son église que le seigneur Rodolphe possède avec Jacques Arma, bourgeois de Moudon, et son épouse.

La famille de Châtonnaye remonte au 13^{me} siècle, à Jean qui fut père d'un Torenchus vivant en 1254 ¹ et de Jacques, châtelain de Romont en 1308 ².

Ses armoiries portaient : *de gueules au lion naissant d'or mouvant d'un tertre de trois coupeaux d'argent* ³ ; aussi : *tranché de sable et d'argent, au coq naissant de gueules mouvant du tranché* ⁴.

Quelques années plus tard, à la réquisition de Jean Balay, commissaire institué par le comte Amédée de Savoie pour établir les extentes de ce prince dans le baillage de Vaud, Rodolphe de Châtonnaye prêta hommage lige en 1403, lui comme usufruitier, et au nom de son fils Jacques comme propriétaire, par héritage de sa mère Marguerite, fille de feu Jean de Fernay. (A suivre)

¹ Arch. cant. Frib., *Nobilaire de Hauterive*, III, fol. 147.

² Ibid., Fonds de Romont, n^{os} 5 et 19

³ de Mandrot, *Armorial du Pays de Vaud*.

⁴ Arch. cant., Frib., *Nobiliaire de Hauterive*, III, p. 47 et tableau des armoiries des bienfaiteurs de Hauterive ; l'un et l'autre datant de la période de l'abbé de Lenzbourg, 1761-1795.